

Annexe V - Demande d'autorisation ou de régularisation d'absence AESH

Nom d'usage : Nom de famille : Prénom :

Adresse :

École : Maternelle Élémentaire Nom de l'école :

2nd degré : Collège Lycée Nom de l'établissement :

Commune :

Date(s) précise(s) de l'absence : du au(inclus)

Durée : Date et signature de l'AESH :

Autorisations d'absences de droit :

- Participation aux travaux d'une assemblée publique élective
- Autorisations d'absences pour examens médicaux obligatoires liés à la grossesse ou à la surveillance médicale de prévention en faveur des agents
- Réunion d'information syndicale
- Autres autorisations d'absences à titre syndical (art.13-15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013)

A joindre obligatoirement : convocation ou attestation du médecin

Autorisations d'absences facultatives :

- Concours et/ou examens professionnels
- Mariage, PACS de l'intéressé
- Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire de PACS, père, mère, enfants
- Décès d'autres proches – lien de parenté :
- Naissance : 3 jours
- Congé paternité ou d'accueil de l'enfant : 4 jours immédiatement après le congé de naissance + 21 jours
- Garde enfant malade
- Garde enfant (indisposition passagère, crèche ou école fermée, nourrice malade)
- RDV médicaux (spécialistes)
- Fêtes religieuses
- Pour convenance personnelle – motif :
- 2 jours de fractionnement
- Autre motif :

A joindre obligatoirement en fonction du motif (sauf jours de fractionnement) : Attestation du médecin, convocation, certificat médical indiquant la présence du parent auprès de l'enfant, attestation de fermeture de l'école ou de la crèche, toute autre pièce justificative.

Avis de l'IEN ou du chef d'établissement :

- Favorable
- Défavorable

Date et Signature :

Commentaire :

Décision IA-DASEN/SG :

- AVEC TRAITEMENT
- SANS TRAITEMENT
- REFUS

Date et Signature :